

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

**ACCUEILS DE LOISIRS
(3-11 ANS)**

CENTRE DE LOISIRS :
-CAILLOUX SUR FONTAINES

PÉRISCOLAIRES :
-CAILLOUX SUR FONTAINES
-FONTAINES SAINT-MARTIN
-SATHONAY VILLAGE



Sommaire

1. Présentation.....	3
1.1 Cailloux sur Fontaines : périscolaire et Centre de Loisirs (mercredi/vacances)	3
1.2 Fontaines Saint-Martin : périscolaire.....	3
1.3 Sathonay-Village : périscolaire et annexe du mercredi	3
1.4 Partage des locaux.....	4
2. Le fonctionnement général	4
2.1 Organisation générale.....	4
2.2 Les périscolaires	5
2.2.1 - Cailloux sur Fontaines.....	6
2.2.2 - Fontaines Saint-Martin	6
2.2.3 - Sathonay Village.....	6
2.2.4 - Challenges entre les périscolaires	7
2.3 Le centre de loisirs :.....	7
2.3.1 - Pendant les vacances.....	7
2.3.2 Les mercredis.....	8
2.3.3 Déjeuners et gouters.....	8
3. Projet éducatif et intention pédagogiques.....	10
3.1 L'IFAC	10
3.1.1 - Présentation et fonctionnement.....	10
3.1.2 Valeurs et objectifs	10
3.2 Les intentions pédagogiques et les objectifs concrets à mettre en place :	11
3.3 Les axes de travail pour améliorer notre pédagogique.....	13
3.3.1 L'inclusion des enfants en situation de handicap	13
3.3.2 La communication	13
3.3.3 Les réunions.....	13
4. Conclusion	13
5. ANNEXE : le repas.....	14

1. Présentation

Les accueils sont tous trois situés à proximité du groupe scolaire auxquels ils sont rattachés ou dans le groupe scolaire. Ceci afin de faciliter et de réduire les déplacements des enfants.

1.1 Cailloux sur Fontaines : périscolaire et Centre de Loisirs (mercredi/vacances)

Les enfants peuvent être accueillis dans deux lieux différents qui se situent :

- au 34 Avenue du 11 Novembre.

Il y a 3 salles d'activités avec du matériel adapté pour chaque tranche d'âge, des sanitaires, un jardin clôturé. Le réfectoire et le dortoir sont tous deux utilisables pour d'autres activités en dehors des temps d'utilisation spécifique « repas/goûter » et « sieste ».

Cette structure est partagée entre le Centre de Loisirs, le périscolaire, le Relais d'Assistantes Maternelles et la cantine scolaire de l'école maternelle.

- dans les locaux de l'espace maternelle de l'école communale, place du 8 Mai 1945 :

Le périscolaire accueille 14 enfants les lundis, mardis et jeudis soirs de 16h30 à 18h30.

Les mercredis après-midi, le groupe des GS/CP ou CE1/CE2 ont accès pour leurs activités à l'école coté maternelle.

Passage du centre de loisirs à l'école : Pour la sécurité des enfants, les déplacements entre ces deux lieux d'accueil et/ou d'activités sont assurés par des animateurs avec l'équipement de sécurité nécessaire (gilets de sécurité). Les déplacements sont soumis au même taux d'encadrement que la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

1.2 Fontaines Saint-Martin : périscolaire

Il se situe au pôle enfance, rue Joseph SEVE.

Il dispose de deux salles, la première au rez-de-chaussée sert aux activités de table ainsi qu'aux jeux symboliques, la seconde à l'étage est plus grande, elle est utilisée pour les jeux symboliques également mais surtout pour les jeux et activités plus dynamiques qui demandent un espace plus important.

Le périscolaire dispose également d'une cour extérieure directement accessible par la salle du bas.

C'est une structure partagée entre le périscolaire, le Relais d'Assistantes Maternelles, le restaurant scolaire communal et la crèche « Les Fontaineminois ».

1.3 Sathonay-Village : périscolaire et annexe du mercredi

Il se situe dans l'école les Grains de blé, place Pierre-Louis DANIS.

Le périscolaire dispose de l'accès à la BCD (bibliothèque), à la cantine pour le goûter, au gymnase le matin, à la salle de motricité le soir, aux sanitaires des primaires et des maternelles.

Le centre de loisirs le mercredi dispose de l'accès au hall d'entrée, à la BCD, à la cantine pour le repas du midi, à la salle de motricité, au gymnase, aux sanitaires du hall et des maternelles.

Pour les deux temps, les activités peuvent aussi se dérouler dans la cour de récréation et au parc de la mairie.

1.4 Partage des locaux

Compte tenu du partage des locaux, avec des activités « petite-enfance » dans les communes de Cailloux sur Fontaines et Fontaines Saint Martin, il est indispensable que chacun participe à les laisser propres et sans risque pour les plus petits en rangeant de façon sécurisée tout ce qui représente un risque.

2. Le fonctionnement général

Les cinq accueils de loisirs (3 périscolaires, mercredi et vacances) sont le fruit d'une entente entre trois municipalités : Cailloux sur Fontaines, Fontaines Saint-Martin et Sathonay-Village.

Ce partenariat visant à répondre aux besoins de garde des familles participant à la vie de ces trois communes (lieu d'habitation ou scolarisation des enfants), une priorité d'accès est mise en place pour l'inscription de leurs enfants. Toutefois, dans la limite des places restantes et avec une majoration du tarif, les personnes extérieures à la vie des communes peuvent également inscrire leurs enfants.

Les communes ont confié la gestion de leurs accueils de loisirs en janvier 2025 à l'ifac (association de la loi 1901 à but non lucratif).

2.1 Organisation générale

Les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires 3-11 ans de l'intercommunalité sont coordonnés par Mme DEMURGE Valérie, titulaire du diplôme « d'Educatrice spécialisée ».

A partir de septembre 2025, les directions des structures sont les suivantes :

- ▶ Périscolaire de Cailloux-sur Fontaines : Erica titulaire du BPJPES LTP.
- ▶ Fontaines Saint-Martin : Valérie titulaire du DEES.
- ▶ Périscolaire de Sathonay-Village : Maryline, titulaire du BAfd.
- ▶ Centre de loisirs mercredi : Erica et Valérie.
- ▶ Centre de loisirs vacances : l'équipe de direction, complétée par des personnes en formation.

Au sein de ces 5 structures les enfants sont pris en charge par des équipes pédagogiques composées en fonction de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Dans chaque commune, un PEDT (Projet Educatif Du Territoire) permet de mettre en place une thématique qui réunit tous les acteurs enfance jeunesse. Il peut se traduire par des actions ou des activités proposées sur les temps périscolaires, le mercredi ou même les vacances.

L'objectif est de proposer des accueils avec des activités qui se veulent ambitieuses aussi bien sur le plan culturel, artistique, sportif, manuel..., en ayant toujours à l'esprit le respect des goûts et du rythme de l'enfant.

2.2 Les périscolaires

Les trois accueils de loisirs périscolaires sont habilités par la DDCS du Rhône ainsi que par la PMI pour accueillir des enfants âgés de 3 à 11 ans :

- Cailloux-sur-Fontaines, 74 enfants le matin et jusqu'à 96 enfants l'après-midi.
- Fontaines Saint-Martin, 49 enfants le matin et l'après-midi.
- Sathonay-Village, 49 enfants le matin et l'après-midi.

Ils sont ouverts selon le calendrier de l'éducation nationale sur les horaires suivants :

- 07h30 à 8h15 (Accueil et activité) : une fois rentrée dans la structure, les enfants vont dans les salles d'animation.

Plusieurs espaces de jeux et d'activités libres sont mis en place (repères Pouplies dans certaines communes), les enfants s'installent selon leurs souhaits. Les animateurs accueillent les arrivants et animent également des jeux ou ateliers en parallèle.

Pour respecter le rythme des enfants et faciliter l'organisation familiale et professionnelle, les parents peuvent amener le petit-déjeuner de leur enfant. Il convient de préciser que si l'enfant arrive après 8h10, il faut qu'il ait déjà pris son petit-déjeuner.

- 8h15 : les enfants aidés par les animateurs, rangent les jeux/le matériel puis se préparent pour le départ à l'école.

- 08h20 : pour Cailloux-sur-Fontaines et Fontaines Saint-Martin, trajet vers l'école. Pour toutes les communes, les enfants sont déposés à l'entrée de leurs classes respectives.

Les animateurs encadrent de façon sécurisé le trajet jusqu'à l'école et accompagnent les enfants dans les classes. Ils transmettent les informations données par les parents.

- 16h30 à 16h40 (Départ de l'école) : les enfants inscrits au périscolaire sont récupérés dans leur classe par les animateurs ; le trajet jusqu'aux locaux du service est sécurisé.

- 16h40 à 17h (Goûter) : en arrivant au sein du service les enfants s'installent pour le goûter collectif, celui-ci est pris en petit groupe ou tous ensemble. Ce sont les enfants, aidés par les animateurs, qui organisent le goûter et le distribuent.

Pour les gouters : Les parents sont invités à tour de rôle à fournir le gouter pour l'ensemble du périscolaire. Des mails vous seront envoyés pour participer et vous inscrire.

- 17h à 18h30 (Activité et jeux) : Chaque centre d'accueil de loisirs dispose de locaux particuliers et d'une organisation spécifique, il est donc nécessaire de les préciser :

Pour l'année 2024-2025, voici le fonctionnement de chaque structure :

2.2.1 - Cailloux sur Fontaines

Le matin les enfants sont accueillis et peuvent participer à l'animation ou jouer aux jeux mis à disposition (jeux sociétés, poupée, voitures, dinette, etc.)

Après 17h, l'équipe d'animation propose une activité à tous les enfants sur le thème « je rêve d'être ». Les enfants sont libres de participer aux activités mises en place. Pour ceux ne souhaitant pas y participer, plusieurs espaces de jeux et d'activités libres sont mis en place.

2.2.2 - Fontaines Saint-Martin

Cette année, l'équipe d'animation fait découvrir grâce à des activités le thème : « Partez à la découverte des contes et légendes ». Les animations pourront avoir lieu le matin dans les deux salles et de 17h à 18h20 dans la salle d'activité du bas.

2.2.3 - Sathonay Village

Les animations proposées cette année seront sur le thème de « Les animaux des continents débarquent au périscolaire ».

Le matin : Les maternelles et les primaires ont accès au BCD pour des activités soit libres (dessin, sable, livre ...) soit proposées par des animateurs. Les activités plus sportives et jeux se font dans le gymnase.

Les maternelles, passent aux toilettes à 8h10 et sont déposés devant leur classe à 8h20.

Les primaires vont dans la cour ou devant leur classe entre 8h20 et 8h30.

Le soir : Les maternelles et les primaires sont en salle de motricité, dans la cour ou au BCD.

L'équipe pédagogique proposera des activités manuelles, sportives, jeux, jeux libres dans tous les lieux.

Les heures de sortie sont 17h00, 17h30, 18h00 et 18h30.

2.2.4 - Challenges entre les périscolaires

Depuis mars 2025, une fois par mois, les périscolaires se défies sur une thématique commune : grande-lessive, mise en place d'un décorum pour les vacances, thématique national tel que l'environnement, la santé, etc.

Ces temps permettent de créer des liens entre les 3 périscolaires et dynamiser les propositions d'animation faites à vos enfants.

2.3 Le centre de loisirs :

Il est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Rhône ainsi que par la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Chaque groupe dispose d'un espace dédié, adapté et aménagé car en fonction de leur âge les enfants n'ont pas les mêmes besoins et rythmes journaliers :

- activité plus longue, plus dynamique, plus approfondie chez les plus de 6 ans,
- accompagnement à la vie quotidienne plus soutenue (passage aux sanitaires, repas) chez les 3-5 ans.

2.3.1 - Pendant les vacances

68 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis sur trois groupes distincts :

- 3-5 ans : avec 32/40 places animées par 3/4/5 animateurs
- de 6 ans jusqu'au CE2 : avec 12-24 places animées par 1/2/3 animateurs
- CM1-CM2 : avec 12 places animées par 1 animateur

Lors de chaque vacance une thématique sur une œuvre littéraire est proposée aux enfants pour leur permettre de découvrir un univers. Cela permet d'apporter aux enfants une ouverture sur des connaissances culturelles, artistiques, cinématographiques, manuelles, environnementales, citoyennes et sportives.

Les enfants de CM1 et CM2 peuvent le matin repenser et proposer un nouveau programme en fonction de leurs envies.

Une sortie ou la venue d'un intervenant est proposée une fois par semaine (certaines sorties seront sans obligation de participation pour les maternelles afin de respecter le rythme de chaque enfant).

2.3.2 Les mercredis

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis dans les locaux sur deux communes : Cailloux-sur-Fontaines et Sathonay-Village.

Cette année 2025-2026, les enfants découvriront sur chaque période inter-vacances une thématique sur le thème : « **Cultivons le sport autour du monde, ensemble !** ».

Ce grand thème se fera en partenariat avec la bibliothèque, les habitants et commerces du territoire, etc.

► à Cailloux-sur-Fontaines : il y a quatre groupes distincts (capacité d'accueil : le matin de 82 enfants et l'après-midi 94 enfants)

- petite et moyenne sections : 24 à 30 places animées par 3 animateurs
- grande section et CP : 24 à 30 places animées par 2/3 animateurs
- CE1 - CE2 : avec 24 à 32 places animées par 2/3 animateurs
- CM1 - CM2 : avec 10 à 14 places animées par 1 animateur

► à Sathonay-Village : il y a deux groupes distincts (capacité d'accueil : 49 places)

- petite, moyenne et grande sections : 24 places animées par 3 animateurs
- CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : 24 à 28 places animées par 1 animateur

2.3.3 Déjeuners et gouters

Le déjeuner. Les enfants peuvent déjeuner à midi au centre de loisirs. La société « RPC - Restauration Pour Collectivités » livre des repas variés et équilibrés (fait avec le conseil de diététicien) que l'agent de service remet en température chaque plat en suivant les recommandations du fournisseur et la réglementation HACCP appliquée aux cuisines collectives.

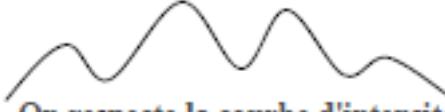
Les goûters sont fournis par l'accueil loisirs. Ils se composent de pains, brioches, cakes accompagnés de chocolat / confiture / fromage / pâtes de fruits/ laitage/ jus de fruits, etc.



2.4

Les horaires du centre de loisirsDéroulement d'une « Journée » en Accueil de Loisirs

Mercredi/vacances

	- 6 ans	- 6 ans	
7h30/ 8h	Temps d'accueil des enfants, 1 salle - 6 ans et 1 salle + 6 ans. On est en situation d'animation. On fait avec les enfants des jeux, coloriages, etc Préparation du matériel de la matinée.		
9h	Rangement du temps d'accueil		
9h15	Présenter la journée aux enfants ou lire un passage de l'œuvre littéraire		
9h30	ACTIVITES : projets d'activités. Proposer plusieurs petites activités l'une après l'autre ou en parallèles.  On respecte la courbe d'intensité	9h30	ACTIVITE : projets d'activités. Activités cool, plutôt par petits groupes.  On respecte la courbe d'intensité
11h-11h30	Rangement du matériel et retour au calme pour le départ et l'accueil. Préparation au repas (toilette, lavage des mains ...)		
11h45	Repas (voir annexe 1) Les enfants et les animateurs se mélangent		
13h-13h30	Lecture ou temps lecture pour le groupe des grands		
13h30-14h30	Sieste et temps calme Pour les enfants qui ne font pas la sieste: jeux, dessin, perles Un animateur propose une petite activité différente chaque jour.	13h30 14h	Temps calme : conte, jeux, dessin, perles Un animateur propose une petite activité différente chaque jour. Les groupes des moyens et des grands peuvent faire des temps calme en commun.
14h30	ACTIVITE		
15h45	temps libre pour les enfants rangement des activités	14h	ACTIVITE QUI BOUGE PLUS
16h15	goûter fourni par le Centre		
17h - 18h	Temps d'accueil – proposition de petites activités ou de jeux libres On est toujours en situation d'animation 17h45 : Un animateur de chaque groupe est présent pour ranger et nettoyer sa salle.		

A noter : les activités doivent être équilibrées sur la journée : petit groupe /grand groupe
atelier / grand jeu / expression ...
calmes / vives

3. Projet éducatif et intention pédagogiques

3.1 L'IFAC

3.1.1 - Présentation et fonctionnement

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) est une association nationale, à but non lucratif, d'éducation pour tous et de développement local. C'est à la fois un organisme de formation, un gestionnaire d'équipe public à vocation éducative ou sociale mais aussi un partenaire local engagé.

L'IFAC élabore et développe, avec les élus, les professionnels et la population, des réponses adaptées aux demandes et aux besoins locaux, y compris dans le cadre des marchés publics.

L'IFAC inscrit son action dans le champ de l'économie sociale et solidaire et dans une volonté d'utilité éducative et sociale. Elle gère dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises.

Les actions développées ont pour objectif de contribuer au développement personnel de l'individu - en situation de handicap ou non et quel que soit son âge - à l'éducation, à la citoyenneté, aux loisirs, à la promotion de l'éducation populaire, à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, économiques et culturelles, à la préservation et au développement de l'environnement, du lien social ainsi qu'au renforcement de la cohésion territoriale.

Elles favoriseront l'esprit d'initiative, l'engagement, la sororité ; elles garantiront la bonne utilisation des fonds publics et la volonté de servir la population.

L'IFAC s'appuie sur son expérience en matière d'animation, d'éducation, de formation, d'insertion, d'accueil, d'action sociale, d'organisation d'activités culturelles ou sportives, ainsi que sur sa connaissance des collectivités publiques, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, avec le souci du développement durable, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

3.1.2 Valeurs et objectifs

Les valeurs de l'IFAC puisent leur source dans une approche humaniste de l'individu inscrit dans son environnement économique, naturel et social. Son souhait est de créer du lien entre les personnes, entre les générations et entre les territoires. L'IFAC s'attache à favoriser toutes actions et toutes postures qui préserveront et feront progresser la citoyenneté, le développement durable, la qualité du lien social et l'économie sociale et solidaire.

L'IFAC défend les principes de liberté, de laïcité, d'égalité, de fraternité et les valeurs de la république. Elle s'interdit toute discrimination et toutes prises de position politique ou religieuse ; elle intervient en tous lieux dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité.

L'IFAC se positionne en mouvement d'éducation populaire en complément de l'Ecole et de la famille.

Ses actions visent à l'émancipation, au développement personnel, à l'engagement altruiste, à l'inclusion et à l'insertion sociale ou professionnelle de tous.

Chaque action conduite au sein de l'IFAC favorisera :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour les projets communs, le sens critique et le libre arbitre
- La mixité sociale, l'égalité hommes-femmes,
- Le respect et l'acceptation de la différence : la diversité est source d'enrichissement, d'échange, de respect social et de tolérance.

A l'opposé d'une consommation d'activité ou d'un saupoudrage de pratiques hétérogènes, notre action éducative est cohérente, en lien avec les objectifs et permet de sensibiliser aux activités d'éveil qu'elles soient culturelles, artistiques, ludiques ou sportives.

L'IFAC identifie des points de passage essentiels tels que :

- Développer l'identité de l'enfant dans une optique citoyenne, son implication dans la vie de sa classe, de son école, de son quartier et de sa ville, en favorisant l'expression et la construction d'un point de vue personnel.
- Acquérir des connaissances pratiques dans des domaines souvent nouveaux pour lui : artistique, culturel et patrimonial, scientifique et technique, relatif à la vie quotidienne, sportif, physique et de pleine nature.
- Construire le sens de l'engagement et de la participation à une démarche collective par la menée à bien de projet.
- Rencontrer des adultes porteurs de compétences diverses (artistes, artisans, salariés, acteurs associatifs, parents, animateurs, intervenants...) et renforcer le lien intergénérationnel.

3.2 Les intentions pédagogiques et les objectifs concrets à mettre en place :

Un accueil de loisirs est un lieu d'accueil collectif de mineurs devant, de part sa nature, se démarquer pleinement de l'école, de l'étude, de l'aide au devoir, des clubs sportifs...

Les accueils de loisirs sont des lieux d'épanouissement, d'apprentissage et de découverte de la vie.

Ce sont aussi des lieux d'échanges, d'ouverture, de rencontres où tous les acteurs (enfants, animateurs, équipe de direction, personnel de service) ont l'occasion de vivre des moments de convivialité dans le respect de la différence.

Les acteurs de ces lieux sont des êtres sociaux qui s'enrichissent grâce aux relations qu'ils nourrissent avec leur environnement et leur responsabilité par rapport aux enfants, à l'équipe d'animateurs, au matériel et aux locaux.

Savoir-faire



RESPECTER
le rythme des enfants



Proposer des jeux collectifs
et individuels



Laisser jouer, donner à jouer,
jouer avec, faire jouer



Prioriser des temps de vivre
ensemble : soirée, camps, etc



ANIMATEURS/ANIMATRICES,
prenez plaisir à faire votre
travail et n'oubliez pas :



affective/ physique/morale

Savoir-être



RESPECT

des enfants, de ses collègues,
des horaires, du matériel, des
règles de vie...



Communiquer avec les enfants,
les parents et les collègues



l'exemple, c'est Nous



Montrer le bon exemple :
Tenue, attitude, langage



Préparer ses activités



**FAIRE VIVRE LES
TEMPS DE PARTAGE PERISCOLAIRES
ET LA FÊTE DU CENTRE DE LOISIRS**



SE FORMER

3.3 Les axes de travail pour améliorer notre pédagogique

3.3.1 L'inclusion des enfants en situation de handicap

Nos équipes sont régulièrement formées pour accompagner au mieux les enfants en situation de handicap (cf plaquette). Des sensibilisations peuvent être proposées aux enfants ponctuellement ou sur des thématiques vacances.

Un accueil de loisirs est un lieu d'accueil collectif de mineurs devant, de part sa nature, se démarquer pleinement de l'école, de l'étude, de l'aide au devoir, des clubs sportifs...

3.3.2 La communication

Suite à deux demi-journées de formations en 2020-2021, les animateurs sont sensibilisés à la communication avec les enfants et au sein de l'équipe. Les notions suivantes ont été retenues comme objectifs de travail :

- l'écoute
- la communication positive
- la valorisation des enfants
- « être attentif » sur les notions d'égalité et d'équité
- faire attention aux besoins de l'autre (en restant sur « les faits » et non les « dire »)

3.3.3 Les réunions

Les réunions permettent de préparer les plannings et la bonne mise en pratique des intentions pédagogiques :

Pour les vacances scolaires : une réunion de préparation sera proposée, le samedi matin au minimum 2 mois avant les vacances scolaires, pour mettre en place les équipes, présenter le projet pédagogique et les locaux, préparer le programme des vacances. Une thématique est proposée en début de réunion : l'accueil des enfants en situation de handicap, la sécurité, amélioration de notre pratique, etc.

Pendant les vacances, des réunions peuvent être imposées en cas de nécessité (conflit à régler, manque de préparation, mise en danger des enfants ...).

Pour le périscolaire/mercredi : une réunion aura lieu fin juin et début septembre pour mettre en place les équipes, présenter le projet pédagogique, élaborer le contenu d'animation que les animateurs souhaitent mettre en place. Chaque trimestre l'équipe se réunira pour faire un point sur le fonctionnement, la réalisation des projets et mettre en œuvre divers projets.

4. Conclusion

L'animation est une question de plaisir et d'amour des enfants.

Cependant, une rigueur dans ce travail est nécessaire.

L'animateur est en formation continue et ne doit pas hésiter à savoir demander de l'aide.

La direction et l'équipe sont là pour s'aider et se soutenir.

N'oublions pas que notre but commun est que les enfants passent des moments agréables dans nos structures et découvrent un environnement enrichissant en sécurité.

5. ANNEXE : le repas

C'est un moment éducatif mais aussi pédagogique

Pour l'animateur : un moment privilégié pour les relations avec les enfants

Pour l'enfant : une rupture bénéfique au rythme de la journée.

un temps d'échange et de découverte.

Pour tous : un passage obligé de la journée, pendant lequel on reconstitue ses réserves d'énergie.

AVANT: Ponctualité

Hygiène : pipi, lavage mains

PENDANT: Responsabilisation : un par table pour les plats, l'eau, le pain, le sel ...

Socialisation : - on sert aussi les autres

- on peut jouer, jamais gaspiller

- on goûte de tout (éducation du goût)

- le pain accompagne

• CONSULTER LES FICHES SANITAIRES

L'animateur: suit les mêmes principes

est garant de leur application

évite tout conflit (et n'en crée pas)

APRES: participation au rangement, nettoyage des tables

Sortie : trouver un mode de déplacement

Éviter les chants

On accompagne les enfants jusqu'au prochain lieu